

SÉANCE ORDINAIRE DU 5^E JOUR D'OCTOBRE 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 5^e jour d'octobre 2020 à 19h32, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme avec public.

SONT PRÉSENT

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Clément Gauthier Jeannot Marquis

Mme les conseillères	Cynthia D'Astous Johanne Thibault Josée Marquis
----------------------	---

ABSENT	Julien Ouellet
---------------	----------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Anick Hudon
---	-------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Jean-Roland Lebrun ouvre la séance 19h32.

RÉSOLUTION #2020-125

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);+
- 6) 47 244\$ pris dans le surplus non affectés (TECQ2014-2018);
- 7) Engagement de Monsieur Bruno Bernier;
- 8) Contrat de déneigement pour l'année 2020-2021 les boîtes postales;
- 9) Avis de motion
- 10) Présentation du projet de règlement 2020-02 sur l'utilisation de l'eau potable abrogeant le règlement 2010-08 relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public;
- 11) Dépôt, lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté (le budget doit être adopté entre le 15 novembre et le 31 décembre), des deux états comparatifs des revenus et dépenses prévus à l'art. 176.4 C.M. ou l'art. 105.4 L.C.V;
- 12) Seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales pour la TECQ-2019-2023 est de 25 250\$. Les travaux de pavage 159 141.50\$ alors on prend 14 897.50\$ pour le seuil;
- 13) Mandater la firme d'ingénierie Arpo pour la mise à niveau de l'usine d'eau potable opérationnelle comme en 2010;
- 14) Approbation du projet de modification de l'entente de délégation de compétence à la MRC de la Matanie-Service Régional de Sécurité Incendie;
- 15) Prêt temporaire pour la TECQ 2019-2023 au montant de 721 218\$ autorisation de signataire;
- 16) Appui au projet d'ÉCONOPARC intergénérationnel;
- 17) Réginald Bernier si j'ai reçu les papiers de la demande à la CPTAQ;
- 18) Période de questions;

19) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-126
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil n'ont pas pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 14 septembre 2020;

Madame Anick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture de celui-ci;

Il est proposé par Cynthia D'Astous, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-127
APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Johanne Thibault et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cinquante-sept milles quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-onze cents 57 084.91\$ et les salaires payés au montant de huit mille deux cent soixante-cinq et cinquante-cinq cents 8 265.55\$.

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de soixante-cinq mille trois cents cinquante et quarante-six cent 65 350.46\$.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2020-128
47 244\$ PRIT DANS LE SURPLUS NON AFFECTÉS (TECQ2014-2018)

CONSIDÉRANT QUE les Affaires municipales et Habitation a retranché un montant de 47 244\$ sur un montant de subvention de 541 470\$ d'une facture qui provenait des Entreprises D'Auteuil un équipement qui a été installé en janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jeannot Marquis

Que la Municipalité de Saint-Adelme transfère le montant de 47 244\$ dans la prochaine TECQ soit celle du 2019 à 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-129
ENGAGEMENT DE MONSIEUR BRUNO BERNIER

Il est proposé par Clément Gauthier d'embaucher Monsieur Bruno Bernier en sa qualité de chauffeur, à compter du 17 décembre 2020 au 6 avril 2021, tout dépendant de dame nature au taux de 20\$/heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-130

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR L'ANNÉE 2020-2021 LES BOÎTES POSTALES

CONSIDÉRANT QUE, la compagnie 9137-9586 Québec Inc. (Roberto St-Pierre) confirme par écrit le contrat de déneigement pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Saint-Adelme doit faire le déneigement et le déglacage pour un montant de 250\$ taxes en sus.

CONSIDÉRANT QUE, Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer le contrat de déneigement.

EN CONSÉQUENCE, il proposé par Josée Marquis et résolu d'accepter le contrat de déneigement, Anick Hudon directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion et donnée par Johanne Thibault qu'à la séance ordinaire du conseil il y aura adoption du règlement 2020-02 intitulé « sur l'utilisation de l'eau potable abrogeant le règlement 2010-08 relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public ».

RÉSOLUTION #2020-131

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-02 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2010-08 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC

Johanne Thibault prend acte du projet de règlement 2020-02 sur l'utilisation de l'eau potable abrogeant le règlement 2010-08 relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Julien Ouellet prend son siège à 19h49.

RÉSOLUTION #2020-132

DÉPÔT, LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE ORDINAIRE TENUE AU MOINS QUATRE SEMAINES AVANT LA SÉANCE OÙ LE BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER SUIVANT DOIT ÊTRE ADOPTÉ (LE BUDGET DOIT ÊTRE ADOPTÉ ENTRE LE 15 NOVEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE), DES DEUX ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉVUES À L'ART. 176.4 C.M. OU L'ART. 105.4 L.C.V

Jeannot Marquis prend acte du dépôt des deux états comparatifs des revenus et dépenses prévues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-133

SEUIL MINIMAL D'IMMOBILISATIONS EN INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LA TECQ-2019-2023 EST DE 25 250\$. LES TRAVAUX DE PAVAGE 159 141.50\$ ALORS ON PREND 14 897.50\$ POUR LE SEUIL

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Adelme a octroyé le contrat à Pavage des Monts pour refaire l'infrastructure du 6^e Rang Est voir le devis au montant de 159 141.50\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Cynthia D'Astous

De prendre le montant de 14 897.50\$ pour le seuil minimal d'immobilisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-134

MANDATER LA FIRME D'INGÉNIERIE ARPO POUR LA MISE À NIVEAU DE L'USINE D'EAU POTABLE OPÉRATIONNEL COMME EN 2010

CONSIDÉRANT QU'Arpo Groupe-Conseil a proposé un projet budgétaire;

CONSIDÉRANT QU'il propose un mandat à base horaire puisqu'il ne connaisse pas exactement l'envergure du mandat à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE l'idéal serait d'ajouter les travaux au contrat de Turcotte 1989 Inc. ;
CONSIDÉRANT QU'il inclut aussi la surveillance bureau de ces travaux dans la proposition;

CONSDIÉRANT QUE pour la surveillance chantier, les heures prévues au bordereau de leur soumission initiale permettront d'effectuer le suivi sur place;

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste à réaliser sont les suivantes :

- Cueillette des données, analyse et validation;
- Préparation des plans et devis et estimation des coûts;
- Émission d'une directive de changement par ajouter les travaux au contrat de Turcotte 1989 inc. si possible ou émission documents d'appel d'offres administratifs.

CONSIDÉRANT QUE si des travaux d'ingénierie supplémentaire sont nécessaires suivant la conclusion du présent mandat, ils feront l'objet d'un budget d'honoraires distinct;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation des travaux d'ingénierie décrits précédemment, Arpo Groupe Conseil propose le plan de travail et le budget d'honoraires suivants :

1) Cueillette des données, analyse et validation

Heures	Taux	Total
Ingénieur chargé de projet 8	135,00 \$/h	1 080,00 \$
Déboursés (transport, repas, etc.)	270,00 \$	
Sous-total	1 350,00 \$	

2) Conception, préparation des plans et devis et estimations de coûts

Heures	Taux	Total
Ingénieur chargé de projet 12	135,00 \$/h	1 620,00 \$
Ingénieur spécialisé en procédé 24	125,00 \$/h	3 000,00 \$
Ingénieur spécialisé en contrôle et électricité 24	125,00 \$/h	3 000,00 \$
Technicien dessinateur 16	85,00 \$/h	1 360,00 \$
Déboursés	N/A	
Sous-total	8 980,00 \$	

3) Gestion administrative (appel d'offres ou directive de changement)

Heures	Taux	Total
Ingénieur chargé de projet 12	135,00 \$/h	1 620,00 \$
Ingénieur spécialisé en procédé 4	125,00 \$/h	500,00 \$
Ingénieur spécialisé en contrôle et électricité 4	125,00 \$/h	500,00 \$
Technicien dessinateur 4	85,00 \$/h	340,00 \$
Déboursés	N/A	
Sous-total	2 960,00 \$	

4) Surveillance bureau additionnelle des travaux (surveillance chantier payable selon bordereau)

Heures	Taux	Total
Ingénieur chargé de projet 40	135,00 \$/h	5 400,00 \$
Ingénieur spécialisé en procédé 16	125,00 \$/h	2 000,00 \$
Ingénieur spécialisé en contrôle et électricité 16	125,00 \$/h	2 000,00 \$
Déboursés	N/A	
Sous-total	9 400,00 \$	

CONSIDÉRANT QU'Arpo Groupe Conseil propose de facturer leurs services à base horaire pour ces activités additionnelles puisque l'envergure exacte du mandat est inconnue pour le moment. Un montant budgétaire de 22 690.00\$ taxes en sus est pour le moment proposé pour approbation.

CONSIDÉRANT QUE pour ce qui concerne la surveillance chantier additionnelle, elle sera payable à même les taux horaires prévus au bordereau;

LIVRABLES

- Plans et devis;
- Directive de changement ou document d'appel d'offres;
- Tous les documents requis en surveillance des travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : Johanne Thibault

De mandater la firme d'ingénierie Arpo Groupe Conseil pour la mise à niveau de l'usine d'eau potable qu'elle soit opérationnelle comme en 2010, lors du démarrage de l'usine, par la suite aller en appel d'offres pour faire lesdits travaux, ces travaux seront programmés dans la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-135

APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DE LA MATANIE – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a organisé le Service régional de sécurité incendie (SRSI) en vertu d'une entente de délégation de compétence à durée déterminée de 15 ans se terminant le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'intention manifestée par résolution des municipalités locales intéressées de demeurer au sein du Service régional de sécurité incendie organisé par la MRC de La Matanie dans le cadre d'une entente intermunicipale lui déléguant la compétence conclue le 27 octobre 2005 et modifiée le 18 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Les Méchins, Grosses-Roches, Saint-Adelme, Saint-Jean-de-Cherbourg, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Baie-des-Sables et le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour sont actuellement parties de l'entente régionale pour la desserte de leur territoire respectif et ont manifesté l'intérêt de poursuivre avec le SRSI;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Paule et de Saint-Léandre ont pris la décision de se retirer du SRSI après le 31 décembre 2020 et qu'en vertu de la clause du partage de l'actif et du passif, il y aura lieu de conclure une entente de départ avec ces municipalités;

CONSIDÉRANT QUE pour donner effet à cette volonté des municipalités locales, la directrice générale de la MRC de La Matanie a préparé en collaboration avec les représentants des municipalités visées un projet de modification de l'entente devant se terminer le 31 décembre 2020, dont copie est déposée aux membres du Conseil de la municipalité laquelle vise notamment, à reporter son échéance au 31 décembre 2023, modifier la clause de répartition des dépenses et prévoir le partage de l'actif net en lien avec départ de deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales parties à l'entente doivent l'approuver et désigner par résolution les personnes autorisées à procéder à la signature;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a approuvé ledit projet de modification lors de la séance extraordinaire du 30 septembre 2020 et autorisé la signature par les représentants de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Adelme approuve l'entente du 30 septembre 2020 modifiant l'entente intermunicipale relative l'organisation d'un service régional de sécurité incendie conclue le 27 octobre 2005 et modifiée le 18 mai 2011;

QUE le maire, Jean-Roland Lebrun, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anick Hudon, soient autorisés à signer ladite entente intermunicipale de modification;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC et aux municipalités parties à l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-136

PRÊT TEMPORAIRE POUR LA TECQ 2019-2023 AU MONTANT DE 721 218\$ AUTORISATION DE SIGNATAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jeannot Marquis

Et résolu de faire un prêt temporaire pour la TECQ 2019-2023 au montant de 721 218\$ et autoriser le maire, Jean-Roland Lebrun et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anick Hudon de signer ledit prêt temporaire au montant de 721 218\$ représentant la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-137

APPUI PROJET D'ÉCOPARC INTERGÉNÉRATIONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR : Johanne Thibault

Et résolu que la Municipalité de Saint-Adelme est heureux de fournir en tant que partenaire au projet de prêter de l'équipement et la main-d'œuvre pour l'opérer dans la mesure du possible sans entrer en conflit avec les opérations de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2020-137

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 5 octobre 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h09.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

*Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière*